



COUPE DU CALVADOS

Du 18 au 20 mai 2023

Courseulles-sur-Mer / Dives-sur-Mer / Courseulles-sur-Mer

Autorité Organisatrice : Société des Régates de Courseulles

Grade : 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est :

- À Courseulles-sur-Mer à l'extérieur du club
- À Dives-sur-Mer à l'extérieur du club

Les avis seront également mis en ligne à l'adresse <http://www.src-regates.asso.fr/>.

3.2 Le PC course est situé au même emplacement.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club (à Courseulles) et près du PC course à Dives.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

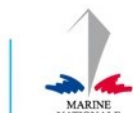
Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Groupes	Lieu de départ
Jeudi 18 mai	11 heures 30	tous	Courseulles-sur-Mer
Vendredi 19 mai	12 heures 30	tous	Dives-sur-Mer
Samedi 20 mai	10 heures 15	tous	Courseulles-sur-Mer

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Groupe		Pavillon à arborer dans le pataras	Pavillons de classe pour les départs
1	Rating brut < ou = à 18,5	Pavillon N	Flamme violette
2	Rating brut > à 18,5	Pavillon C	Flamme rose
3	Classe L	Pavillon Blanc	Flamme grise

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

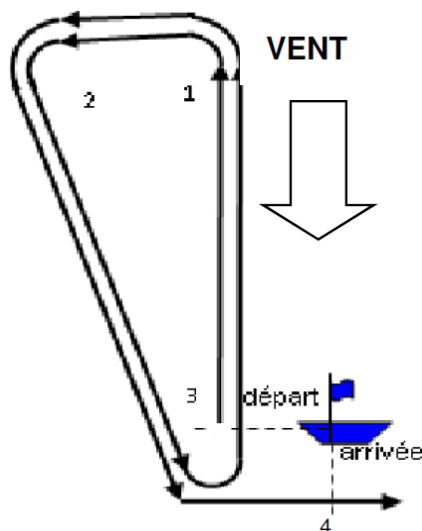
9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Le numéro du parcours sera affiché sur un panneau sur le bateau comité.

9.3 Parcours **Bananes**



Ordre de passage des bouées : **Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3 et 4 (Arrivée)**

Marques 1, 2 et 3 à laisser à bâbord, 4 à tribord

Côtiers : Voir les feuilles journalières « annexes parcours » ci-après.

Chaque type de parcours est identifié par un pavillon sur le bateau comité :

Banane : pavillon « **Q** »,

Côtier : pavillon « **R** », chaque parcours est identifié par la flamme numérique correspondant à son numéro.

9.4 **Parcours Côtiers** :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.5 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.6 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.



10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Parcours Banane : Cylindriques orange

Parcours côtier : Consulter les documents officiels

Dégagement : Cylindrique orange

La nouvelle marque pour des parcours bananes, tel que prévu dans le § 13.1 des IC, est une bouée cylindrique orange.

Les marques de départ et d'arrivée :

- o **Marques de départ :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique orange
- o **Marques d'arrivée des parcours côtier :** Mât qui porte un pavillon « bleu » sur le bateau comité et la dernière marque du parcours côtier
- o **Marques d'arrivée des parcours banane :** Mât qui porte un pavillon « bleu » sur le bateau comité et une bouée cylindrique allongée jaune.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). Ce délai pourra être allongé, à la discrétion du Comité de course, en cas de vent faible et de courant rendant le retour difficile.

12.5 Pour les parcours côtiers, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route au moteur en direction de la prochaine escale. La flotte fait alors route à environ 4 nœuds en restant groupée à proximité du bateau comité. Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons « Aperçu » et « L » sur le bateau comité. Dès que les conditions sont jugées correctes par le comité de course, une ligne de départ est mouillée et le départ donné. Dans ce cas, le numéro de parcours sera affiché sur le bateau comité, suivi du nom de la première marque de parcours à respecter (hors une éventuelle bouée de dégagement). Cet affichage se fera au plus tard avec le signal d'avertissement. Si possible l'annonce sera faite également par VHF sur le canal de course. L'absence d'annonce par VHF ne pourra pas donner lieu à demande de réparation conformément à la RCV 62 de la part des concurrents

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.



15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

Les temps sont les suivants :

16.1 Banane :

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 2 heures 30 après le départ de son groupe.

Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Côtier :

Les heures limites de course sont données en annexe parcours.

Les bateaux ne finissant pas dans les délais seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si le port d'arrivée comporte des portes ou un sas, l'heure limite de dépôt des réclamations est **la plus tardive** entre l'heure définie ci-dessus et **60 minutes** après l'heure d'ouverture des portes ou d'entrée dans le sas.

Le mot « Classe » doit être compris comme « Groupe de classement »

L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu à l'emplacement affiché au tableau officiel d'information. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

a. Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

b. Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps sans application du CVL

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18.5 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

18.6 Le premier de chaque groupe, sur l'ensemble de la Coupe du Calvados, recevra la « Coupe du Calvados ». En cas d'égalité de points entre deux voiliers, application du paragraphe A 8 de l'annexe A des RCV.

18.7 Challenge Inter Clubs :

Le trophée « Coupe du Calvados » sera attribué suivant la règle suivante : à l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points à minima) est réattribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 5 meilleures places réalisées par chaque club, 3 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 6 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisées et ainsi de suite si l'égalité persiste.



19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités suivantes :

Émargement départ : la feuille de partance du jour, comportant le nombre et le nom des personnes embarquées, est à déposer au centre de course près des tableaux officiels au moins 1 heure avant le premier signal d'avertissement, et ce pour chaque jour de course.

Émargement Retour : Les déclarations d'arrivée /feuille d'auto pointage, pour chaque course du jour sont à remettre au centre de course, près des tableaux officiels, au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences sera considéré comme DNC, sans instruction, à la première et/ou la dernière course du jour. Ceci modifie la RCV 63.1

19.2 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Une VHF en état de fonctionner est obligatoire. La double veille sur le canal 72 et sur le canal 16 est également obligatoire pendant toute la durée de la course. L'absence de réponse à un appel du bateau comité pourra être pénalisée après instruction

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Une liste des équipiers et remplaçants éventuels sera déposée au moment de la confirmation d'inscription.

Les changements d'équipiers devront être signalés sur la feuille de partance.

Les nouveaux équipiers non-inscrits sur la feuille d'équipage au moment de la confirmation d'inscription du bateau, devront déposer au secrétariat de course une demande d'embarquement et présenter leur licence valide conformément à l'article 4.2.1 de l'avis de course et d'une autorisation parentale pour les mineurs. L'autorisation d'embarquement est soumise à l'accord du Président du Comité de Course.

Pour toute infraction à cette règle le bateau sera classé sans instruction « DNC ». Ceci modifie la RCV 63.1

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon SRC.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRC

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être conservés à bord et débarqués au port en respect des règles d'environnement.



25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé au paragraphe 17 de l'avis de course.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Patrick Perrault

Président du comité technique : Jean-Claude Leroux

Président du jury : Antoine Bazin



ANNEXE PARCOURS »

Annexe 1 : Parcours côtiers le jeudi 18 mai

1 Programme des courses
Départ de Courseulles-sur-Mer, arrivée à Dives-sur-Mer

2 Heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course : 11h30

3 Zones de courses
Départ devant Courseulles, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 7421, 7418 et 1759

4 Côtiers : Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).
L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon bleu.
Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

n° 1 18,6 M		n° 2 20,6 M		n° 3 25,0 M		n° 4 27,2 M	
Essarts de Langrune	Tb	Essarts de Langrune	Tb	Essarts de Langrune	Td	Essarts de Langrune	Bb
Lion	Tb	Luc	Bb	DI *	Tb	Semoy	Tb
Luc	Bb	Essarts de Langrune	Tb	Merville	Tb	DI	Tb
Ouistreham	Tb	Luc	Bb	DI	Tb		
DI	Tb	Ouistreham	Tb				
		DI	Tb				
n° 5 29,8 M		n° 6 30,5 M		n° 7 38,5 M		n° 8 41,6 M	
Essarts de Langrune	Tb	Essarts de Langrune	Td	Rosebery	Tb	Rosebery	Tb
Luc	Bb	DI *	Bb	Semoy	Tb	Essarts de Langrune	Tb
Ouistreham	Tb	Semoy	Tb	DI	Tb	DI *	Bb
DI*	Bb	Trouville SW	Tb			Semoy	Tb
Semoy	Bb	DI	Tb			Trouville SW	Tb
DI	Bb					DI	Td

* : Marque pour pointage. (voir annexe 4 : Pointage officiel à une marque)

5 Heure limite pour finir
Parcours côtiers :
L'heure limite pour arriver est fixée à 19 h 30.

6 En fonction de l'heure d'arrivée du dernier, une nouvelle course (banane) peut être prévue.

Pour info, le 18 Mai 2023 :

Coefficient de la marée : 85 / 86

Courseulles (VHF 9) : Ouverture des portes 08h23 - Fermeture des portes 12h23

Ouverture du pont du bassin Joinville à la demande, mais après une manœuvre délai minimum de 15 minutes avant une nouvelle manœuvre (si demande d'ouverture alors que le pont vient de se fermer il faut attendre 15 minutes).

Dives-sur-Mer (VHF 9) : Ouverture des portes 20h05 - Fermeture des portes 2h15 (le 19)

Coucher du soleil : 21h39



Annexe 2 : Parcours côtiers le vendredi 19 mai

1 Programme des courses

Départ de Dives, arrivée à Courseulles

2 Heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course : 12 heures 30

3 Zones de courses

**Départ devant Dives, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 7421, 7418 et 1759**

4 Côtiers : Les marques sont à **contourner et à laisser** du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).
L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon bleu.
Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

n° 1 15,1 M		n° 2 37,3 M		n° 3 39,1 M	
Essarts de Langrune Courseulles*	Bb Bb	Trouville SW Essarts de Langrune Courseulles* Roseberry Courseulles	Bb Tb Tb Tb	Semoy Essarts de Langrune Courseulles* Roseberry Courseulles	Bb Tb Tb Tb
n° 4 38 M		n° 5 41 M		n° 6 47,5 M	
Essarts de Langrune Ouistreham* Essarts de Langrune Courseulles* Roseberry Courseulles	Bb Bb Bb Tb Tb Bb	Trouville SW DI Ouistreham* Essarts de Langrune Courseulles* Roseberry Courseulles	Tb Tb Tb Bb Tb Tb Bb	Semoy Trouville SW DI Essarts de Langrune Luc Essarts de Langrune Courseulles* Roseberry Courseulles	Tb Tb Tb Bb Bb Bb Tb Tb Bb

* : marque pour pointage, voir annexe 4

5 Heure limite pour finir

Parcours côtiers :

L'heure limite pour arriver est fixée à 21 h 00.

6 En fonction de l'heure d'arrivée du dernier, une nouvelle course (banane) peut être prévue.

Pour info, le 19 mai 2023 :

Coefficient de la marée : 87 / 87

Dives (VHF 9) : ouverture des portes à 8h25, fermeture à 14h30

Courseulles (VHF 9) : ouverture des portes à 21h24, fermeture à 1h24 (le 20)

Ouverture du pont du bassin Joinville à la demande, mais après une manœuvre délai minimum de 15 minutes avant une nouvelle manœuvre (si demande d'ouverture alors que le pont vient de se fermer il faut attendre 15 minutes).

Coucher du soleil : 21h42



Annexe 3 : Parcours côtiers le samedi 20 mai

1 Programme des courses

Devant Courseulles

2 Heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course : 10h15 heures

3 Zones de courses

**Départ devant Courseulles, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 7421 et 1759**

- 4 Côtiers :** Les marques sont à **contourner et à laisser** du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).
L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon bleu.
Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

n°1 9 M		n° 2 9 M		n°3 6,1 M		n°4 6,1 M	
Essarts de Langrune	Bb	Essarts de Langrune	Td	Meuvaine	Bd	Meuvaine	Td
Courseulles	Bb	Courseulles	Td	Courseulles	Bd	Courseulles	Td

* : marque pour pointage, voir annexe 4

Meuvaine : marque spéciale avec voyant, position 49° 21,23' N 0° 31,75' W

5 Heure limite pour finir

Parcours côtiers :

L'heure limite pour arriver est fixée à 13 h 15.

- 6** En fonction de l'heure d'arrivée du dernier, une nouvelle course (banane) peut être prévue.

Pour info, le 20 mai 2023 :

Coefficient de la marée : 87

Courseulles (VHF 9) : Ouverture des portes : 9h46 Fermeture des portes : 13h46

Ouverture du pont du bassin Joinville à la demande, mais après une manœuvre délai minimum de 15 minutes avant une nouvelle manœuvre (si demande d'ouverture alors que le pont vient de se fermer il faut attendre 15 minutes).



ANNEXE 4 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS**(ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques marquées un « * » dans les annexes parcours.